

Prisons d'ici et d'ailleurs : les enjeux de la dignité en détention

Les besoins élémentaires des personnes détenues sont-ils satisfaits (eau, nourriture, hygiène...) ? La surpopulation carcérale fait-elle l'objet d'une politique destinée à la réduire ? Les minorités ethniques ou religieuses sont-elles surreprésentées en détention ? Les femmes et les personnes LGBTQI+ bénéficient-elles d'une prise en charge spécifique ? Il ne s'agit là que d'un bref aperçu des nombreuses questions que pose le monde de la détention.

De Rikers Island à Corbas, la formation *Prison d'ici et d'ailleurs* vous propose de découvrir les enjeux actuels de l'enfermement. Les différents supports et mises en situation vous permettront de comprendre les droits fondamentaux des personnes détenues.

Formation civique et citoyenne à destination des volontaires en service civique

OBJECTIFS :

- Découvrir et s'appropriier les enjeux actuels de l'enfermement, en France et à l'international
- Comprendre et appréhender les droits fondamentaux des personnes détenues et les principes du respect de la dignité en prison
- Connaître les principaux instruments de protection des droits fondamentaux des personnes détenues
- Identifier le travail des parties prenantes de la détention, en France et à l'international
- Connaître différents modes de défense des droits des personnes détenues

MÉTHODES :

- Présentations
- Module interactif (mise en situation, travail en groupe, échanges)
- Outils multimédias (vidéos, sons, infographies)

DURÉE : 2 jours, de 10h à 17h

PROGRAMME PRÉVISIONNEL :

Jour 1 :

- Introduction aux standards internationaux de protection des personnes détenues, et cas pratique
- Découverte des modalités de contrôle des lieux de privation de liberté, et mise en situation

Jour 2 :

- Présentation et échanges autour des enjeux actuels de l'enfermement, en France et dans le monde
- Cas pratique : mobiliser différents publics sur les questions carcérales

LIEU : 100 rue des Fougères, 69009 Lyon

TARIF : 100€ (à payer par la structure d'accueil et remboursé par l'agence du service civique – les volontaires ne doivent pas avancer les fonds)

INSCRIPTION : [ici](#)

INFORMATIONS : admin@prison-insider.com